Envoyé en préfecture le 20/10/2023
Reçu en préfecture le 20/10/2023
Publié le 23/10/2023
ID : 045-284500253-20231020-DELIB2023_E1-DE

Sapeurs-Pompiers

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE et de SECOURS du LOIRET

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière du 20 Octobre 2023

Présents : MM. GAUDET - PRONO – HAUER – BURGEVIN – DROUET - ROUSSEAU – MME BELLAIS - MM. BOUQUET – CHAPUIS MMES DURY – FLEURY - M. GRANDPIERRE – MMES LABADIE – LANSON – M. MESAS - MMES RAVELEAU - TRIPET - M. VACHER

- En exercice : 20
- Présents : 18
- Pouvoir : 2
- Votants : 20

DÉLIBÉRATION N° 2023-E1

OBJET : Montant plafond du volume global des contributions 2024 - Indice retenu.

VU Le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1424-35 ;

VU L'indice des prix à la consommation publié par l'I.N.S.E.E. en juillet 2023 ;

VU Le montant global des contributions des communes et des E.P.C.I. de l'exercice 2023 ;

Considérant les prévisions budgétaires de la convention cadre pour la période 2022/2028 conclue entre le SDIS du Loiret et le Département du Loiret ;

VU Le rapport n°1 présenté par M. le Président du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret ;

IL EST DÉCIDÉ : Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Article 1er : L'indice des prix à la consommation appliqué au montant global des contributions des communes et des E.P.C.I. voté pour l'exercice 2023, et qui permettra de déterminer le montant plafond du volume global pour l'exercice 2024, est l'indice des prix à la consommation glissant sur un an ensemble des ménages France entière corrigé des variations saisonnières du mois de juillet 2023 représentant **une variation de 4.3 %.**

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 : Le Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de Secours et Mme la Comptable publique sont chargés de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

Marc GAUDET

195, rue de la Gourdonnerie – 45404 FLEURY LES AUBRAIS CEDEX - ☎ 02.38.523.523 - Fax : 02.38.523.500